

La Grande Brocante de la CACL

Pour la toute première fois la CACL organise sa Grande Brocante dans le cadre de sa politique de prévention des déchets sur la commune de Cayenne. Une place **gratuite** sur un stand est mise à disposition des intéressés souhaitant échanger, ou vendre, des articles (mobilier, accessoires, vêtements, livres, etc.) de seconde main à moindre coût. Il sera également possible au public de faire des dons lors de cet événement. Ces dons seront alors confiés à différentes associations pour leur redistribution.

Cette année 2025 La Grande Brocante aura lieu sur la commune Cayenne, à la déchetterie de Cayenne (Zone Galmot), le **samedi 14 juin 2025** de **09h00 à 17h00**, selon le planning suivant :

- 08h00 Installation des exposants
- 09h00 Ouverture de la brocante
- 10h30 Passage d'ouverture du Président ou de son représentant
- 17h Clôture de la brocante
- 17h15 Remise des dons aux associations
- 17h30 Fin de la manifestation

Les objectifs de cette brocante

- *La réduction des déchets par la valorisation et la promotion du réemploi :*
- *L'échange, le partage et la solidarité entre citoyens en faisant des dons aux associations du territoire qui œuvre dans le social*
- *La mise en place d'opérations proposant une « autre » façon de consommer : plus économique et plus écologique, afin de faire évoluer les mentalités au sujet du développement durable.*

Une bonne occasion de réduire nos déchets en favorisant le tri et le réemploi !

Vous souhaitez vous inscrire ? La démarche est SIMPLE !

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **vendredi 09 mai 2025**.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via un formulaire d'inscription qui se présente sous forme d'un lien (Microsoft Forms). Vous pouvez y avoir accès :

- Sur le site de la CACL : www.cacl-guyane.fr
- Sur les réseaux sociaux via le Facebook de la CACL : <https://www.facebook.com/CACLGuyane>
- Par téléphone en faisant votre demande au **0594 28 91 07**
- Par mail en faisant votre demande à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr

Les stands sont attribués gratuitement, dans la limite des places disponibles. La clôture des inscriptions est arrêtée au **vendredi 06 juin 2025**. Passé cette date, nous ne serons plus en mesure de répondre favorablement à votre demande d'inscription.

Le marché est exclusivement réservé aux particuliers majeurs.

Règlement de participation à La Grande Brocante de la CACL

Article 1 : Date et Lieux de la manifestation	<p>La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) organise une grande brocante ouverte au public le samedi 14 juin 2024, à la déchèterie de Cayenne, en extérieur. L'événement est réservé aux personnes majeures, souhaitant vendre des objets d'occasion dans un esprit de réemploi et de réduction des déchets.</p>
Article 2 : Conditions de participation	<p>La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire via un formulaire d'inscription. Chaque exposant devra fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce règlement signé à renvoyer par mail à : environnement@cacl-guyane.fr • Le formulaire d'inscription complété via le formulaire électronique <p><u>La date limite pour s'inscrire est fixée au vendredi 06 juin 2024.</u></p>
Article 3 : Appels à la solidarité	<p>En bénéficiant d'un espace de vente gratuitement, il est demandé par solidarité de faire un don d'au moins un article à la CACL. La CACL se charge de redistribuer les dons aux associations caritatives du territoire.</p>
Article 4 : Les objets autorisés	<p>Sont autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets personnels d'occasion (vêtements, livres, décoration, petit mobilier, etc.) • Produits en bon état, propres et revendables <p>Sont strictement interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alcool, produits alimentaires ou périssables • Armes ou objets dangereux • Produits contrefaits • Animaux vivants • Produits neufs ou issus d'un stock professionnel
Article 5 : conditions relatives à l'installation	<p>L'installation se fera de 08h00 à 09h00 pour faciliter l'ouverture de la manifestation à 09h00. Tout retard entrainera l'annulation de la réservation du stand.</p> <p>Chaque exposant disposera d'un emplacement de 2 mètres linéaires maximum. Les emplacements seront attribués par l'organisation, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les exposants devront respecter strictement leur emplacement. Aucun changement ne sera autorisé sans validation préalable de l'équipe organisatrice.</p>
Article 6 : En cas d'imprévus	<p>Chaque exposant s'engage à prévenir l'organisateur de tout imprévus lui causant son indisponibilité le jour de la manifestation.</p>
Article 7 : la vente et le prix des objets	<p>Le prix des articles vendus par les exposants sera fixé par eux – même. Avec leur inscription, les exposants ont acquis une autorisation exceptionnelle de participer à La Grande Brocante de la CACL, c'est à dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés dans le but d'une revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.</p>
Article 8 : La responsabilité des participants	<p>Chaque exposant est responsable de son matériel, de ses objets et de la tenue de son stand. La CACL décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident.</p>

Article 9 : Gestion des déchets	<p>Tenue du stand propre, les participants sont responsables de leurs déchets, et ont l'obligation de repartir avec ces déchets.</p> <p>Des points de collecte seront mis à disposition pour le tri des déchets</p> <p>La CACL encourage l'utilisation de sacs réutilisables</p>
Article 10 : Sécurité	<p>Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs (par exemples, pas de feux ou branchements électriques non autorisés)</p> <p>La circulation des véhicules est interdite sur le site pendant la brocante</p> <p>Les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la vente tout article contraire à l'esprit du Marché.</p>
Article 11 : Respect des horaires	<p>Les participants s'engagent à s'organiser pour tenir leur stand de 09h00 à 17h00, sauf si leurs articles sont intégralement vendus ou donnés.</p>
Article 12 : Acceptation du règlement	<p>L'inscription vaut acceptation du règlement dans son intégralité.</p>

Date limite d'inscription le 06 juin 2025

Vous avez des questions ?

0594 28 91 07

environnement@cacl-guyane.fr

www.cacl-guyane.fr